

Réunion d'information Les Certificats d'économies d'énergie (CEE) : évolution du dispositif et exemples concrets

➤ 7 décembre 2011 – 9h30 – INEED (Rovaltain TGV)

Obtenus en contrepartie d'investissements permettant des économies d'énergie, les certificats d'économies d'énergie (CEE) représentent un outil d'incitation complexe. Quels sont les fournisseurs d'énergie concernés, appelés « obligés » ? Comment une entreprise peut-elle vendre les économies d'énergie générées par ses projets (ex : rénovation de bâtiment tertiaire, variation électronique de vitesse, brûleur haut rendement) dans le cadre d'opérations standardisées ou spécifiques ?

Pour répondre à ces questions, les CCI Drôme & Ardèche organisent une

Réunion d'information Mercredi 7 décembre de 9h30 à 11h30 à INEED *Rovaltain, à côté de la gare Valence TGV (sortie n°4 de la voie rapide)*

Au programme :

- ➔ Définition des CEE, bilan de la première période (2006-2009) et nouveautés de la deuxième période (2011-2013)

Olivier GILLET, ADEME Rhône-Alpes

Benoît CAILLEAU, DREAL Rhône Alpes

- ➔ Exemples concrets de valorisation des CEE par les entreprises

Exemples donnés par un obligé (industrie et tertiaire)

Témoignage d'entreprise

Contact

Agnès BALOGNA - 04 75 78 67 43 - a.balogna@drome.cci.fr